



Martin de Framond et Yves Soulingeas (dir.), Moi, Hugues Aulanier. Journal de l'abbé Aulanier curé du Brignon (1638-1691), t. 5 (1662-1667), publié par Sylvère Heuzé, Bains (43370), Éditions de la Borne, “ Documents et études historiques, 7 ”, 2000, 437 p.

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Martin de Framond et Yves Soulingeas (dir.), Moi, Hugues Aulanier. Journal de l'abbé Aulanier curé du Brignon (1638-1691), t. 5 (1662-1667), publié par Sylvère Heuzé, Bains (43370), Éditions de la Borne, “ Documents et études historiques, 7 ”, 2000, 437 p.. Histoire & sociétés rurales, 2004, 22, pp.245-247. hal-04401688

HAL Id: hal-04401688

<https://uca.hal.science/hal-04401688>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

cartulaires A et C, pourrait permettre d'éclaircir les choix et les intentions du cartulariste. Elle permettrait peut-être de replacer le corpus dans l'ensemble des archives diocésaines.

Les quelques pistes de recherches explorées par l'auteur dans son introduction sont intéressantes. Le rappel historique, notamment pour les X^e-XI^e siècles, s'appuie sur un document unique, le *De statu hujus ecclesie ab anno 836 ad 1093*, plus connu sous le nom de *Gesta Gaufridi*, un texte du début du XII^e siècle, rédigé par un chanoine de la cathédrale à la gloire de l'évêque Geoffroi (1048/49-1093). Les principaux éléments retenus invitent à une critique du texte, qui emprunte largement à l'historiographie normande antérieure et témoigne sûrement davantage des conceptions du clerc du XII^e siècle que de la situation réelle du Cotentin à l'époque qu'il prétend décrire. La persistance du patronat paroissial laïc (p. 83), caractéristique de la Normandie et plus particulièrement du diocèse de Coutances, trouve à nouveau ici de multiples exemples. Quelques pages plus haut, à propos des auteurs des actes (p. 50), Julie Fontanel avait fort justement remarqué que « la société du Cotentin n'était pas structurée, contrairement à d'autres diocèses normands, par de grandes familles seigneuriales à la tête de vastes domaines ». Il y a peut-être là les prémices d'une réflexion sur les caractères singuliers du Cotentin dans la principauté normande. De même l'amorce d'une étude du personnel capitulaire, affichant ouvertement ses pratiques népotiques de recrutement, trouve une illustration frappante dans le personnage du chanoine Jean, auteur des *Gesta Gaufridi*, et qui était le fils de Pierre, camérier de cet évêque. Ces constatations pourraient conduire à reposer la question des origines de l'évêques Geoffroi lui-même.

Sans prétendre épuiser toutes les ressources de cette édition, quelques exemples suffiront à les illustrer. L'histoire urbaine y trouvera la mention d'une clôture du quartier canonial érigée en 1294 (n° 317). Enfin, les documents édités offrent des aperçus très intéressants sur le rôle du chapitre dans l'économie rurale (achats de dîmes et surtout de rentes, acquisitions de novales p. 77-82) et la gestion manoriale (n° 36, description du manoir d'Hermanville appartenant à un prêtre, 1269) aux XIII^e-XIV^e siècles, permettant des rapprochements avec le modèle anglais. Cette édition est appelée à devenir une référence pour les études normandes.

Laurence Jean-Marie et Éric Van Torhoudt

Martin de Framond et Yves Soulinges (dir.), *Moi, Hugues Aulanier. Journal de l'abbé Aulanier curé du Brignon (1638-1691)*, t. 5 (1662-1667), publié par Sylvère Heuzé, Bains (43370), Éditions de la Borne, « Documents et études historiques, 7 », 2000, 437 p.

Voilà plus de quinze ans qu'est né le beau projet de publier le journal d'Hugues Aulanier, curé d'une modeste paroisse du Velay, Le Brignon. Jean-Marc Moriceau a déjà eu l'occasion de dire combien ce travail constitue une source précieuse pour le chercheur (*Histoire et Sociétés Rurales*, 5, 1^{er} semestre 1996, p. 283-285). En effet, les écrits de ce pasteur des âmes sont d'une grande richesse. Aussi, la tâche du recenseur n'en est que plus difficile. Jusqu'à présent, nous disposions des trois volumes couvrant les décennies 1640 et 1650. Le dernier paru concerne les années 1662-1667, autrement dit celles du début du règne personnel de Louis XIV. L'heure est alors à la remise en ordre des affaires du royaume. Mais, en définitive, ce thème transparait assez peu sous la plume de l'auteur. Si ce n'est lorsqu'il évoque la tenue au Puy d'une session des Grands Jours au cours de l'automne 1666.

Encore une fois, la matière de ce journal est d'une extrême diversité. Nous avons donc fait le choix de porter notre attention sur deux thèmes : d'une part, celui des espaces de sociabilité considérés au sens large ; d'autre part, celui de la réforme du clergé engagée depuis le concile de Trente.

Certes, Hugues Aulanier est un curé voyageur qui n'hésite pas à se rendre fréquemment à Toulouse afin de plaider sa cause ou celle de ses alliés. Dans le même temps, il

nous invite également à suivre un parcours original au cœur des différents réseaux de sa paroisse. Cette dernière, Saint-Martin du Brignon, à l'habitat très dispersé en une quinzaine de hameaux, rassemble une population de « douze cent personnes effectives » (7 juin 1665). Cette organisation spatiale particulière engendre un espace social bien spécifique. Le lecteur entrevoit de nombreux groupes sociaux ou groupes d'intérêts aux contours très changeants. Tous jouent les uns contre les autres ou les uns avec les autres. À chaque fois, il importe de faire triompher des intérêts politiques ou financiers. L'implication de personnages importants dans la vie du Brignon, tel que le vicomte de Polignac ou l'évêque du Puy, montre le dynamisme social et politique de cette communauté villageoise pourtant éloignée de toute ville. Par ailleurs, la multiplicité des strates socioprofessionnelles, ainsi que l'existence d'associations diverses (fraternité de prêtres, confréries, etc.) invitent à conduire un vrai travail d'anthropologie historique. C'est toute la question du pouvoir au village qui est posée. En somme, il s'agirait de répondre aux préoccupations mises en lumière notamment par Giovanni Lévi. Le fait est que l'abbé Aulanier est très engagé dans les relations sociales de sa paroisse. Il entretient même parfois la division. C'est sans doute la raison pour laquelle certaines de ses ouailles ne le reconnaissent pas toujours comme leur curé (12 septembre 1665). Néanmoins, il semble qu'Hugues Aulanier ait décidé de changer de comportement. Ainsi, il prend fait et cause pour les brassiers, dont le travail n'est pas toujours rémunéré. Cette injustice est dénoncée « comme étant un crime qui crie vengeance devant Dieu » (15 mars 1665). L'abbé Aulanier se fait également plus charitable. Avant les années 1660, les actes de charité sont rares. Seules sont mentionnées les aumônes données aux pauvres lors des obsèques. Par la suite, le curé vellave se montre plus généreux, plus attentif à la misère de ses paroissiens. Il fait grâce des frais d'obsèques aux familles les plus nécessiteuses (18 septembre 1665). Lors de son passage à Marseille, alors qu'il se rend en pèlerinage à la Sainte-Baume, il fait don à un galérien de différents effets (26 mars 1667). Ce condamné avait pourtant assassiné un de ses amis. Par ce geste, l'abbé Aulanier manifeste aussi son pardon.

Comment expliquer ces changements ? Car il semble bien que le regard porté par Aulanier sur sa charge ait été modifié. Cette attitude nouvelle est-elle à mettre en relation avec son âge ? Hugues Aulanier a alors près de 65 ans. Peut-être entend-il racheter sa conduite passée ? Néanmoins, cette nouvelle orientation n'a-t-elle pas également un lien étroit avec les efforts déployés, dans le cadre de la Réforme catholique, afin de forger un clergé plus digne de son état ?

En effet, peu à peu, on découvre un prêtre de plus en plus convaincu de la spécificité de sa vocation, ainsi que des devoirs liés à sa fonction. Le curé Aulanier est un participant assidu des assemblées synodales au cours desquelles il entend des discours sur « la dignité sacerdotale et de l'état que nous en devons faire » (24 avril 1664). Par ailleurs, progressivement, il engage la lutte contre « l'ignorance du peuple ». Les années 1660 voient se multiplier les leçons sur la doctrine chrétienne, selon une moyenne mensuelle de cinq séances, alors que pour la décennie précédente ce même chiffre s'établissait à trois leçons. Cet effort catéchistique porte sur différentes matières : « sur le baptême » (10 juin 1663), « sur le sacrement d'extrême-onction » (15 juin 1664) ou encore à propos « du saint sacrement de confirmation et de la sainte messe » (27 juin 1666). L'abbé Aulanier manifeste une sollicitude réelle à l'égard des plus jeunes. Il lui importe de « bien enseigner [sa] petite jeunesse ». En outre, lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité d'assurer le catéchisme, il confie cette mission à une jeune fille de seize ans, Claudia Vazeilles. Cette dernière, par ailleurs membre de la confrérie du Rosaire, est « curieuse à bien apprendre la doctrine et l'enseigner aux autres » (10 avril 1663).

Pour autant, ces considérations font-elles d'Hugues Aulanier un bon curé selon l'idéal tridentin ? Le portrait que l'on peut dresser est sans doute en demi-teinte. Le prêtre est devenu plus exigeant envers lui-même et envers ses fidèles, mais l'homme est

tout aussi âpre à défendre ses intérêts temporels. Cet argent qui se gagne « à la sueur de [son] visage » (27 septembre 1665).

En refermant ces mémoires, le lecteur trouvera donc bien des éléments qui lui offriront de nombreuses clés de lecture de la société d'Ancien Régime. On mesure ainsi pleinement l'utilité de telles entreprises éditoriales. Les perspectives de recherches ouvertes par l'exploitation des journaux personnels et autres livres de raison ne sont plus à prouver. Le travail de Frédéric Meyer concernant Jean-Gaspard de Grasse, chanoine de Cavaillon, l'a démontré encore tout récemment.

Stéphane Gomis

Martin KÖRNER, Norbert FURRER et Niklaus BARTLOME (avec la collaboration de Thomas MEIER et de Erika FLÜCKIGER), *Systèmes monétaires et cours des espèces en Suisse, 1600-1799*, Lausanne, Éditions du Zèbre, « Études de numismatique et d'histoire monétaire, 3 », 2001, 511 p.

À l'époque moderne, il n'y a pas de monnaie unique dans l'ancienne Confédération. Entre 1500 et 1798, plus de 30 « seigneurs » (cantons, évêques, villes, seigneuries) font frapper, plus ou moins longuement et régulièrement, leurs propres monnaies. Outre ces monnaies métalliques, un même canton peut avoir plusieurs monnaies de compte ou « systèmes monétaires ». L'État de Berne, par exemple, a quatre systèmes monétaires différents. En Pays allemand, on utilise d'une part la livre (Pfund) à 20 sous (Schilling), d'autre part la couronne (Krone) à 20 batz ; dans la partie romande du canton, on compte suivant l'usage savoyard en florins valant 12 sols à 12 deniers. Un quatrième système apparaît en Argovie bernoise. L'utilisation d'autant de systèmes monétaires différents résulte d'un système politique non centralisé, qui diffère fortement de celui de la France, où un seul pouvoir – le roi – impose progressivement une seule monnaie (de compte puis métallique) dans la plupart des régions du royaume (livre tournois, valant 20 sols à 12 deniers), avec des exceptions comme l'Alsace ou la Lorraine.

Les tableaux du chapitre « Systèmes monétaires, cours des monnaies et dates des taxations officielles » (p. 23-463) permettent d'abord de savoir quelle est (ou quelles sont) la (ou les) monnaie(s) de compte adoptée(s) par chaque canton et quelles sont les relations entre ces systèmes monétaires. Puis, ce chapitre donne les cours (en monnaie de compte) des monnaies d'or et d'argent, suisses et étrangères, en circulation dans la Confédération. Les pièces françaises émanant du royaume (franc, louis blanc, écu d'or au soleil...) ou de provinces qui lui seront ultérieurement intégrées (teston de Besançon, de Lorraine, ou taler de Savoie...). Un chapitre plus bref, « Cours des espèces les plus fréquentes » (p. 465-479), facilite la comparaison entre les villes. Des tableaux récapitulatifs étudient, canton par canton, la valeur comparée du taler allemand, du louis blanc et de l'écu neuf de France, enfin du doublon d'Espagne. En 1696 par exemple (p. 471), le louis blanc vaut 28 batz dans la ville de Saint-Gall, 34 batz dans les Grisons, 126 sols à Genève et 325 soldi terzoli à Lugano. Le chapitre « Parités monétaires » (p. 481-483) donne les rapports de change entre les batz de Berne et de Zurich et les monnaies correspondantes dans chaque canton : batz, sous et soldi. Les comparaisons portent sur les cantons suisses et deux pays voisins : la France et le Saint-Empire. On observe par exemple la dévalorisation de la monnaie française par rapport à la monnaie de Berne (et aux monnaies suisses en général) : le batz de Berne vaut moins de 2 sols tournois en 1600 et 3 en 1798. Ce chapitre intéresse plus particulièrement les historiens ruralistes dans la mesure où il traite de monnaies utilisées pour de petits achats, effectués par exemple au marché hebdomadaire. Enfin, le chapitre « Valeurs proportionnelles des espèces d'or et d'argent » (p. 485-487) permet de calculer le cours approximatif d'une espèce donnée à partir de celui d'une autre. Par exemple, on peut évaluer dans un canton le cours du louis blanc une année où il manque à partir de celui de l'écu neuf la même année.